



HAL
open science

Ethnographier les expériences sexuelles et migratoires d'hommes homosexuels demandant l'asile : apports et contraintes d'une éthique en action

Cyriac Bouchet-Mayer

► **To cite this version:**

Cyriac Bouchet-Mayer. Ethnographier les expériences sexuelles et migratoires d'hommes homosexuels demandant l'asile : apports et contraintes d'une éthique en action. Éditions de l'ANRS. L'éthique aux frontières de l'engagement ethnographique, 2025, Sciences sociales et Sida, 978-2-7598-3778-6. <hal-05173193>

HAL Id: hal-05173193

<https://hal.science/hal-05173193v1>

Submitted on 31 Jul 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Ethnographier les expériences sexuelles et migratoires d'hommes homosexuels demandant l'asile : apports et contraintes d'une éthique en action

Cyriac Bouchet-Mayer¹

Résumé

Cette contribution analyse certaines des tensions éthiques, morales et déontologiques intervenues lors d'ajustements méthodologiques dans le cadre d'une recherche doctorale visant à étudier les carrières sexuelles et migratoires d'hommes francophones originaires d'Afrique de l'Ouest, demandant l'asile en France au motif de l'orientation sexuelle. L'analyse réflexive des transformations méthodologiques permet d'identifier des éléments favorisant l'accès aux récits biographiques sollicités mais aussi des résistances ou difficultés dépassées. Ces dépassements, permettent de discuter de la diversité des conceptions éthiques – opposant une éthique ethnographique ou en action et une éthique réglementaire ou procédurale – et des effets de leur application sur les conditions relationnelles de l'enquête et les conditions de validité des connaissances produites. Elle permet ainsi de questionner les effets potentiels de l'imposition/harmonisation scientifique en cours de règlements éthiques discriminants, visant à distinguer ce qui est éthique de ce qui ne l'est pas.

Mots clés : éthique en action, éthique réglementaire, méthodologie, asile, (homo)sexualité, prévention

Introduction

L'éthique a souvent été abordée ces dernières années en sciences sociales, au prisme des dispositifs de contrôle et de régulation imposés par les chartes éthico-déontologiques² [1, 2], la systématisation des comités d'éthique³ [3-5], ou encore la judiciarisation de certaines enquêtes [6-8]. Une abondante littérature s'attache à mettre au jour les difficultés croissantes rencontrées par certaines

¹ Docteur en sociologie, post-doctorant dans l'unité de recherche Santésih (UM 211) de l'Université de Montpellier et membre de l'Institut Convergences Migrations. cyriac.bouchet-mayer@umontpellier.fr

² Des chartes ont été établies en Amérique du Nord à l'échelle des sociétés savantes nationales des différentes disciplines de sciences humaines et sociales. En Europe, d'importants débats ont eu lieu ces dernières années dans les sociétés suisses et françaises notamment.

³ Les International Review Boards (IRB) aux États-Unis sont apparus dans les universités au début des années 2000, de même que les comités d'éthique en France à partir de la fin des années 2010 suite à l'adoption du RGPD.

disciplines à se conformer à des règlements éthico-déontologiques moralistes dérivés des études cliniques [9-11] et difficilement ajustables à la pratique ethnographique [12-14]. Certains de ces travaux déplorent notamment la fonction discriminante de ces dispositifs de régulation des méthodes d'enquête et les limites qu'ils imposent en particulier dans l'étude des « marges » [15, 16], des pratiques amORAles ou illégales [17-19].

S'inscrivant dans cette littérature, la présente contribution vise à documenter les écueils auxquels peuvent conduire l'harmonisation de règlements éthiques généraux et leur imposition à l'ensemble des disciplines scientifiques [20, 21]⁴. Elle entend cependant opérer un décalage en ne se focalisant pas tant sur les dispositifs officiels de régulation éthique, que sur les défis méthodologiques rencontrés dans le cadre d'enquêtes qualitatives « empirico-inductives » [22] et les apports de ces approches pour accéder aux populations et pratiques « marginales ». En creux, l'enjeu est d'engager une discussion sur les conceptions éthiques, déontologiques et d'intégrité scientifique que ces réglementations peuvent charrier, ainsi que leurs effets sur les populations enquêtées et les savoirs produits.

Cette démarche repose sur l'analyse réflexive des choix méthodologiques réalisés dans le cadre d'une recherche doctorale menée en région parisienne entre 2018 et 2023, sur les pratiques sexuelles et préventives d'hommes francophones, originaire d'Afrique de l'Ouest, et demandant l'asile en France au motif de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre (OSIG). L'intérêt pour le sujet émerge d'un double constat réalisé en 2016. Premièrement, celui de l'engouement politique autour d'une maîtrise possible de l'épidémie de VIH grâce à la biomédicalisation de la prévention du VIH [23, 24] guidée par les « idéaux-probabilistes » [25] de l'ONUSIDA⁵. Les ateliers de sensibilisation et les distributions de préservatif laissent peu à peu la place au dépistage et à l'accès au traitement comme moyen de prévention (TasP) ou à la prophylaxie préexposition (PrEP) [26]. Deuxièmement le constat, lors d'un stage de master, d'une grande diversité d'usages et de modes d'appropriation de l'effet TasP rapportés par des personnes vivant avec le VIH – toutes blanches, de classes moyennes et supérieures – rencontrées dans le cadre de groupes de discussion non obligatoires organisés par le service hospitalier dans lequel elles étaient suivies. Si les usages traduisant une faible adhésion à la fonction préventive des traitements prenaient du sens en entretiens, dès lors qu'ils étaient replacés dans les trajectoires de vie, les sexualités et sociabilités singulières des individus, ils se heurtaient à un discours médical, scientifique, rationnel et normatif, défendant la banalisation de la vie avec le virus et la fin possible du VIH, grâce à la fonction préventive des traitements. Ce double constat conduisait à interroger la manière dont les populations « clés », beaucoup plus hétérogènes socialement et moins proches des services de santé, reçoivent l'opérationnalisation des politiques de prévention biomédicalisée.

⁴ Cette tendance à l'imposition de normes scientifiques empruntées aux sciences expérimentales, sous couvert d'harmonisation aux standards internationaux, ne se limite pas à l'éthique et concerne aussi par exemple les normes bibliométriques [20, 21], là aussi avec des implications fortes sur les rapports de domination interdisciplinaires au désavantage des sciences humaines et sociales.

⁵ L'ONUSIDA érige des objectifs internationaux (90-90-90 à horizon 2020 et 95-95-95 à horizon 2030) dont l'atteinte permettrait de maîtriser l'épidémie de VIH/sida. Il s'agit que 90-95 % des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut, que 90-95 % des personnes qui connaissent leur statut soient sous traitement, et que 90-95 % des personnes qui sont sous traitement aient une charge virale indétectable, c'est-à-dire qu'ils ne puissent plus transmettre le virus.

Le terrain identifié pour l'enquête est un dispositif partenarial de prévention du VIH, visant à promouvoir le dépistage par prélèvement sanguin et bactériologique ainsi que l'accès aux traitements TasP et PrEP auprès de populations « clés »⁶, dont les hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG. Ce dispositif réunit une association de santé publique, point d'entrée sur le terrain en tant que salarié pendant vingt mois, un centre de dépistage hospitalier (CeGIDD) et une association LGBTI spécialisée du droit d'asile proposant un accompagnement socio-administratif aux requérants au statut de réfugié au motif de l'OSIG, intégrée comme bénévole sur une période de deux ans.

Après quelques ajustements méthodologiques nécessaires à l'obtention du financement de thèse, l'enquête s'organise en trois volets. Le premier consiste en une caractérisation socio-démographique à visée comparative à partir des données communément recueillies : par l'OFPRA auprès des personnes demandant l'asile au motif de l'OSIG, par l'association LGBTI partenaire du dispositif et à travers laquelle sont atteints les usagers, par l'association de prévention auprès des personnes ayant recours au dispositif (dépistage uniquement ou dépistage et PrEP). Cette approche quantitative doit permettre de définir un échantillon représentant chaque population d'usage, ou de non-usage, pour mener des entretiens semi-dirigés sur les parcours et contextes immédiats de vie. L'enjeu est alors de replacer les usages du dispositif dans les parcours et contextes de vie des enquêtés, considérant qu'ils s'inscrivent dans l'interaction entre les réalités sociales immédiates et des dispositions préalablement construites. Enfin, l'approche qualitative est complétée par l'observation participante des actions de dépistage afin d'étudier l'organisation de l'espace, les interactions entre usagers et personnels médicaux ou associatifs.

Après avoir porté attention à la méthodologie finalement mise en œuvre, puis aux obstacles méthodologiques rencontrés dans la confrontation au terrain, il s'agira d'engager une discussion sur la diversité des conceptions éthiques et déontologiques existantes, celles privilégiées au cours de l'enquête, ainsi que sur les implications de leur mise en concurrence.

Enquêter sur l'intime et le sensible : quelques impératifs méthodologiques

Le recueil de contextes immédiats de vie en France mais aussi des expériences de l'homosexualité au pays et des trajectoires migratoires constitue l'enjeu principal de l'enquête afin d'apporter des éléments de compréhension aux usages du dispositif. Dans une perspective dispositionnaliste-contextuelle [27, 28], les pratiques sexuelles et préventives sont considérées comme le résultat de dispositions construites dans les parcours de vie agissant comme ressources dans les contextes immédiats de vie. Les récits biographiques et expérientiels sollicités portent pour partie sur l'intimité, et peuvent aussi ren-

⁶ Le terme « clés » désigne les populations considérées comme comprenant un risque plus important d'être exposées au virus. Elles sont listées ainsi dans la stratégie nationale de santé sexuelle 2017 : « *les hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, les personnes trans ayant des relations sexuelles avec des hommes, les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne ou d'autres régions du monde à forte prévalence et en particulier les femmes en situation de précarité, les travailleurs-ses du sexe exposés-es à des relations sexuelles sans préservatifs, les usagers-es de drogues par voie intraveineuse avec partage de seringue* ».

voyer à des expériences sensibles – au sens de difficiles voire traumatiques – ou illégales – comme par exemple le recours à des emplois non déclarés ou illégalement occupés.

Le recueil de ces récits engageants ne peut se faire qu'au bénéfice de relations de confiance établies avec certains enquêtés sur le temps long, dans le cadre d'échanges informels sur les parcours et contextes immédiats de vie. Les récits produits dans le cadre de ces interactions servent alors d'étalon permettant d'identifier, par comparaison, le caractère convenu et superficiel des premiers récits biographiques recueillis lors d'entretiens exploratoires réalisés avec des personnes peu connues préalablement et de repenser les modalités de recrutement des enquêtés pour les entretiens formels en les organisant autour des relations de confiance.

Les différents types de relations de confiance

Le recrutement pour les entretiens formels a reposé sur trois types de confiance. La « confiance directe » d'abord, est établie dans le cadre de relations au long cours comme par exemple avec les « relais santé ». La « confiance indirecte » ensuite, régit les entretiens réalisés avec des enquêtés recrutés par l'intermédiaire de personnes en qui ils ont confiance, autres que l'enquêteur. La « confiance mixte » enfin, mêle les deux précédentes en s'appuyant sur une relation d'interconnaissance préexistante entre l'enquêté et l'enquêteur, renforcée par l'intermédiaire d'un tiers de confiance.

Aliou est « relais santé » depuis plus d'un an au moment de l'entretien. Cet échange intervient juste après la présentation des conditions de l'entretien :

Cyriac : Bon ? On démarre cet entretien ?

Aliou : Oui, mais attends je vais mettre quelque chose à ma bouche pour qu'on ne reconnaisse pas ma voix.

Cyriac : Non mais il n'y aura pas d'utilisation de voix. Si j'utilise quelque chose ce sera des choses écrites. [...] Je ne m'en servirai que pour réécouter moi [...] Ce sera sur un disque dur externe, hors ligne chez moi.

Aliou : Ok.

Cyriac : Tu as confiance en ça ?

Aliou : Oui j'ai confiance. Enfin, je n'ai pas confiance en ça mais j'ai confiance en toi.

Cyriac : Tu veux que je coupe l'enregistreur ?

Aliou : Moi pour toi, je n'ai pas besoin de ça Cyriac. Tu fais partie de ces personnes qui m'ont écouté, qui m'ont soutenu...

Aliou craint l'enregistrement et les conséquences potentielles d'une fuite de son contenu. Cette crainte est pourtant surmontée par la confiance affichée en l'enquêteur en tant qu'individu à qui il a déjà livré son histoire pendant des heures quelques mois avant et pour la première fois depuis son arrivée en France, ou encore par bribes ensuite. Cette confiance repose sur l'antériorité de la relation, l'écoute et le soutien apportés préalablement par l'enquêteur à l'enquêté comme par exemple l'accompagnement au dépôt de plainte à sa demande, après qu'il ait été filmé par son logeur par l'entrebâillement de la porte défectueuse de sa chambre, en train d'avoir des relations sexuelles. Les craintes initiales sont alors contrebalancées par la confiance « directe » affichée en l'enquêteur.

Samba est un demandeur d'asile croisé à plusieurs reprises dans les deux années précédant l'entretien dans les activités des associations de santé publique et LGBTI militante du droit d'asile. La connaissance réciproque se limite aux salutations et discussions de courtoisie. L'entretien démarre ainsi :

Samba : Mon bénévole c'est... Il te connaît même. C'est Sophie.

Cyriac : Sophie ? Ah oui, d'accord.

Samba : Je lui ai parlé de toi quoi, elle m'a dit qu'elle te connaît.

Si cet extrait est court, l'énumération de connaissances communes parmi les bénévoles associatifs et/ou les demandeurs d'asile intervient systématiquement au début de l'entretien avec les personnes connues mais sans plus. En indiquant avoir pris des renseignements sur l'enquêteur, les enquêtés rappellent les conditions de leur participation, signifient leur intégration sociale et font appel à la responsabilité du chercheur dont la légitimité s'inscrit dans un environnement social plus large que la seule interaction lors de l'entretien. La confiance est alors « mixte », tant « directe » par la connaissance préalable, qu'« indirecte » c'est-à-dire par transfert de la confiance portée en l'enquêteur par d'autres personnes en qui les enquêtés ont confiance.

Lors d'un entretien avec Christian à son domicile, nous sommes rejoints par Maisah et l'enregistreur continue de tourner :

Cyriac : De quoi tu vis là ? Tu travailles en ce moment ou tu... Ou c'est ton frère chez qui tu vis pendant la procédure qui t'aide...

Maisah : (Gêné) Christian ?

Christian : Beh réponds-lui. Non il ne faut pas te gêner, il faut lui dire. Tu n'as rien à lui cacher. À lui tu peux tout lui dire, ce n'est pas un officier de protection. Donc à lui tu peux vraiment tout dire.

Maisah : Ah ok. Alors je travaille.

Cyriac : Ouais ? Tu travailles dans quoi ?

Maisah : Dans les ménages et j'habite chez mon grand-frère...

On voit ici que c'est la confiance placée en Christian qui aide Maisah dans sa demande d'asile, qui est transférée sur l'enquêteur. Christian « valide » ses intentions et ce qu'il est possible de dire, et distingue l'enquêteur de l'institution responsable d'attribuer ou non le statut de réfugié face à laquelle la recherche de l'exemplarité et la crainte d'un faux pas pétrifient les enquêtés et enserrant leurs récits.

Ces trois types de confiance, « directe », « mixte » et « indirecte », sont toutes permises par une présence prolongée de l'enquêteur sur le terrain directement au contact des enquêtés et des personnes en qui ces derniers ont confiance. Les entretiens sont répétés avec chacun pendant toute la durée de la procédure de demande d'asile et aucun contrat d'entretien, source d'angoisse pour beaucoup, n'est signé. Chaque entretien démarre en revanche par un échange sur la manière dont les données seront conservées, traitées, analysées. Plutôt que le contrat soit formalisé à l'écrit, il est convenu oralement avec les enquêtés.

Cet échange préalable permet notamment d'identifier les craintes les plus marquées, comme celle d'Aliou à propos d'une hypothétique fuite de l'enregistreur.

ment et d'une révélation publique de son orientation sexuelle dans la communauté diasporique ou au pays. Ces craintes et préoccupations renseignent sur certains enjeux qui régissent l'expérience de vie – comme ici la gestion d'identités homosexuelles et migrantes – et permet par exemple d'adapter les pratiques d'enquête, le traitement des données et la restitution en conséquence. Le contrat n'est donc pas standardisé *a priori* mais l'objet d'une négociation continue avec les enquêtés.

La confiance nécessaire au témoignage de données intimes, sensibles ou illégales n'est alors pas accordée à quiconque présente un statut institutionnel et un contrat mais relève de relations de confiance nouées dans des relations au long cours. Quelles sont les conditions de création de ces relations de confiance ? Qu'est-ce qui, au-delà de la confiance, pousse les enquêtés à livrer des récits intimes, sensibles et chargés émotionnellement et à qui ?

La portée militante du témoignage : conscience communautaire et réciprocité

L'éloignement apparent entre les questions posées sur les parcours et conditions immédiates de vie et les pratiques préventives prétendument étudiées tendent à susciter des réactions d'incompréhension chez les enquêtés. L'enquête a alors été présentée comme destinée à documenter les trajectoires de vie et expériences de l'asile en France. Si la sexualité et les pratiques préventives continuent d'irriguer un récit organisé autour de carrières homosexuelles et migratoires entremêlées, elles sont cependant moins centrales, et réassignées à la place périphérique qu'elles occupent dans les expériences individuelles de vie.

La mise en avant de l'attention portée aux trajectoires biographiques suscite davantage l'intérêt des enquêtés et la participation à l'entretien revêt dès lors une dimension militante. Souleyman, par exemple, justifie sa participation par un devoir de témoignage, pour que « *les gens sachent comment ça se passe pour nous les gays en Afrique et même ici en France* ». Cette fonction d'information ou de dénonciation émerge de l'intérêt porté aux expériences d'individus en tant que personnes et non exclusivement en tant qu'usagers d'un dispositif de santé publique.

C'est cet intérêt pour les expériences de vie individuelles et collectives d'une population à laquelle les enquêtés s'identifient qui est souligné par Christian au moment où il est interrogé sur les raisons de sa participation à l'entretien et ses éventuelles craintes quant à la manière dont pourraient être réutilisés les récits produits :

Beh je te fais confiance quoi, je sais que tu connais bien la problématique et que ce n'est pas ton intention. Je sais aussi que ce qui t'intéresse c'est de comprendre et de dire comment ça se passe. Donc je t'aide à le faire. Ça me permet moi aussi de réfléchir sur mon histoire et ça m'intéresse quoi.

À nouveau explicitement exprimée, la confiance est ici conditionnée à l'assurance que l'enquêteur « *connait bien la problématique* » en raison d'un engagement prolongé et de la certification de ses intentions, longuement testées. On remarque également que la volonté de témoigner traduit une forme de reconnaissance à ce qu'un intérêt soit porté aux expériences de vie dans une démarche compréhensive, et non normative ou utilitaire. La participation est enfin

présentée comme une aide apportée à l'enquêteur pour accéder à la compréhension, et enfin au prisme de sa dimension, si ce n'est thérapeutique, au moins réflexive. Cette dimension est aussi évoquée par Sadio en fin d'entretien :

Cyriac : Bon ! Beh merci beaucoup. [...]

Sadio : Il n'y a pas de problèmes. C'est important, si tu as vu des trucs il ne faut pas avoir de problèmes de le dire. Ça va te libérer un peu quoi. Souvent on a envie de parler mais on ne sait pas à qui parler. On a envie de parler, de causer pour dire tout mais... Souvent tu parles même mais tu oublies. [...] Et souvent ça vient comme un coup sur la tête. Parce que l'histoire est tellement longue... j'ai des années de vie dans cette situation compliquée.

Cyriac : Si tu te souviens de choses que tu veux me dire, tu peux m'appeler, ou on se rencontre encore à un autre moment et on discute.

Sadio : Moi je suis disponible pour toi, il n'y a pas de problèmes. Si il y a des choses à dire encore on va t'appeler il n'y a pas de problèmes. Souvent on va parler, c'est important. C'est qu'on souffre beaucoup. On souffre beaucoup et il y a d'autres personnes qui souffrent beaucoup aussi en Afrique.

On note à nouveau la dimension militante de la participation, prise comme un témoignage visant à dénoncer ou rendre publique des souffrances vécues en tant qu'homosexuel au pays, au cours du parcours migratoire ou encore en France. Le témoignage est alors motivé par une conscience communautaire et la nécessité ressentie d'agir pour le collectif, avec l'espoir que les suivants ne vivent pas la même chose. Est également évoqué le caractère apaisant d'une mise en récit à tendance libre, s'intéressant aux expériences de vie et sortie des injonctions, normes sociales et temporelles qui régissent les échanges dans les espaces associatifs ou médicaux par exemple. L'entraide structure à nouveau la relation enquêteur-enquêté. Alors que l'enquêteur fournit un espace de parole apaisant, répond aux sollicitations de conseil dans et hors du cadre de l'entretien, l'enquêté s'attache à apporter son aide en retour en participant au recrutement et en s'engageant personnellement dans l'entretien.

Cette notion d'entraide, ou de réciprocité dans la relation, apparaît déterminante et intervient également dans les échanges avec d'autres enquêtés, comme Aliou qui justifie sa participation à l'entretien qui l'angoisse de la façon suivante :

Avant, surtout au [pays], je n'avais jamais parlé de ma vie comme ça, surtout enregistré. Jamais, au plus grand jamais. Et ça c'est parce que c'est toi que je le fais. C'est parce que c'est Cyriac sinon je ne le ferais pas. Tu fais partie de ces personnes qui m'ont écouté, qui m'ont soutenu...

La plupart des enquêtés, de manière d'autant plus marquée à mesure que les liens de proximité sont importants, évoquent cette dimension de l'aide envers le chercheur à travers le témoignage. Cette aide est souvent présentée comme un contre-don à celle préalablement fournie par l'enquêteur, dans une logique de réciprocité. La participation à l'entretien apparaît souvent pour les enquêtés comme un moyen de rééquilibrer une relation de fait déséquilibrée par la position sociale dominante occupée par l'enquêteur dans la « matrice de domination » [29], ainsi que les relations assistanciennes – institutionnalisées ou non – établies en amont des entretiens. Cette relation assistancielle marque une forme de don de l'enquêteur, par la mise à profit de cette position sociale favorisée

pour agir comme passeur culturel, soutien moral et matériel dans une moindre mesure.

L'entretien est un espace-temps délimité où s'inversent certains rapports de domination et où l'enquêté devient détenteur de savoirs et de connaissances qui participeront à inverser la relation assistancielle. La participation intervient finalement en réponse à un engagement de l'enquêteur sur plusieurs années au cours desquelles il a donné de son temps, de ses connaissances et toute l'aide qu'il était en mesure d'apporter dans et au-dehors du cadre associatif. Un engagement militant ou simplement solidaire, en réaction au désarroi produit par les situations ou expériences de vie rapportées par des personnes devenues proches au fil d'expériences communes sur le terrain.

L'ethnographie multi-située : par-delà les postures et les mondes sociaux

Le troisièmement élément identifié comme déterminant est la multiplicité des postures occupées au cours de l'enquête, tantôt comme acteur de prévention salarié, doctorant, bénévole de l'association LGBTI spécialisée du droit d'asile et/ou de l'association de prévention, ami ou soutien. Cette multiplication des postures permet notamment deux choses.

La première est de s'attacher à suivre les mêmes personnes dans les différents « mondes sociaux » [30, 31] qu'elles traversent. Les changements d'attitudes et d'interactions qui s'opèrent apparaissent en eux-mêmes révélateurs des normes et valeurs qui régissent les différents mondes mais aussi du rôle social occupé par les enquêtés en conséquence. Cela permet par exemple d'identifier ce qui se dit dans un « monde » et pas dans un autre et réciproquement. Ces effets de régulation des discours, attitudes et interactions sont autant de mises en scènes identitaires [32] situées qui renseignent en creux les normes, réelles ou supposées, qui pèsent sur les enquêtés dans chacun de ces mondes. De manière très concrète, rencontrer les mêmes enquêtés dans le milieu associatif LGBTI et dans un environnement dominé par la communauté migrante ou diasporique permet d'observer des changements d'attitudes et d'expressions susceptibles de renvoyer plutôt à l'homosexualité ou à l'hétérosexualité en fonction de l'identité sexuelle perçue comme souhaitable ou attendue dans ces différents mondes, pourvoyeurs de ressources complémentaires mais véhiculant des normes et attentes contradictoires. Si le suivi d'une seule et même personne entre différents mondes sociaux met en exergue les variations normatives, l'engagement ethnographique de chacun de ces mondes permet ainsi d'observer les variations d'engagement, de mise en scène identitaire et d'expérience qui s'y opèrent en fonction des caractéristiques individuelles des personnes qui les fréquentent. C'est dans cet aller-retour entre l'étude des mondes sociaux et celle de la circulation des enquêtés entre eux, que se construit une compréhension de l'environnement social et des enjeux qui régissent les expériences de vie.

Le second effet que procure la multiplication des postures d'enquête consiste en une forme de trouble dans l'identification de l'enquêteur. Ce trouble autorise le dépassement d'interactions professionnelles codifiées, impliquant un enquêteur affilié à une institution et un enquêté dont les interactions et les discours sont encadrés par le rapport entretenu à l'institution. Le croisement des différentes identités professionnelles, institutionnelles ou statutaires complique l'assignation de l'enquêteur et favorise l'engagement de relations personnelles singulières. La confiance accordée par l'enquêté n'est alors pas liée aux statuts

de jeune chercheur, de travailleur associatif de santé publique, ou de bénévole associatif, ni à tout artefact contractuel à visée protectrice, mais à une relation inter-individuelle bien spécifique.

Ces relations personnalisées nouées au long cours sont continuellement le lieu de vérification des intentions de l'enquêteur dans le cadre d'interactions de plusieurs mois ou années. Elles permettent à la fois de passer plus rapidement la phase d'apprivoisement réciproque et d'assimiler la participation à l'enquête à une forme de contre-don. Dans les extraits précédents, Aliou associe explicitement la confiance accordée à l'écoute et au soutien apportés par l'enquêteur depuis plusieurs mois. Il fait allusion aux avances d'argent pour s'affranchir du loyer en attendant sa paie, à la disponibilité téléphonique y compris le soir jusqu'à 23 h, minuit ou le week-end lorsqu'il sollicitait un conseil, parfois dans l'urgence. Sans qu'aucun des enquêtés n'ait accepté, peut-être par fierté, gêne, ou en raison du caractère précaire de la solution, il fait également référence aux propositions d'hébergement pour quelques nuits adressées à tous les enquêtés se retrouvant soudainement à la rue. Il fait également allusion aux repas partagés au domicile des enquêtés, au restaurant ou chez l'enquêteur et aux après-midi de discussion autour de projets de formation ou de professionnalisation, à l'aide à la rédaction de lettres de motivation, de CV, ou encore au remplissage de dossiers administratifs, etc.

Ce sont tous ces engagements en marge des obligations contractuelles, motivés par les relations d'amitié, d'entraide ou de commune humanité [33] nouées avec les enquêtés qui apparaissent rétrospectivement essentiels. Premièrement parce qu'ils permettent de nouer cette relation de confiance nécessaire au dépassement des assignations de l'enquêteur à son statut d'universitaire, de représentant associatif, de militant ou d'acteur de prévention. Ce dépassement est essentiel pour espérer franchir un premier niveau de discours dans le cadre des entretiens formels. Deuxièmement parce que ces engagements multiples sont aussi le lieu d'observations, d'échanges informels permettant l'identification de processus sociaux qui ne sont pas forcément identifiés ni verbalisés spontanément en entretien. Cette approche à la fois diachronique (dans le temps) et synchronique (dans les différents mondes sociaux) permet ainsi de se distancier du seul verbatim qui a déjà subi des opérations de sélection et de transformation pour être mis en discours, et dépend du sens donné par les enquêtés à leurs pratiques.

Nous sommes cependant en droit d'interroger le caractère éthique, ou non, de ces modes de recueils informels, pourtant pratique courante en ethnographie. Afin d'apporter encore quelques éléments à la discussion, la seconde partie de ce chapitre s'attache à présenter quelques difficultés rencontrées lors de la confrontation au terrain de la méthodologie initiale – présentée en introduction – et qui ont conduit à la méthode qui vient d'être en partie décrite.

Se heurter au terrain : institutions méfiantes ou méfiance à l'égard des institutions ?

D'importantes transformations méthodologiques sont repérables entre le projet de recherche initialement présenté en introduction et la méthode partiellement décrite dans la partie précédente. Elles résultent de la confrontation au terrain qui a fait émerger certains écueils méthodologiques, traduisant certaines

résistances ou méfiances des enquêtés ou des institutions, médicale et de l'asile. L'analyse de ces résistances ou méfiances et des conditions de leur survenue entend donner du sens aux arbitrages éthiques, déontologiques et relatifs à l'intégrité scientifique qui ont présidé ces ajustements méthodologiques.

Les premières résistances identifiées proviennent des enquêtés, non pas à participer aux entretiens, mais à livrer des récits intimes et sensibles à un enquêteur assigné aux institutions médicale ou de l'asile. Les secondes émergent des institutions de l'asile pour autoriser l'accès aux données dont elles disposent concernant la population enquêtée. Le troisième type de résistances repérées concernent l'institution médicale partenaire du dispositif de dépistage étudié.

Les enjeux de la demande d'asile et la méfiance à l'égard des institutions

La première difficulté rencontrée au contact du terrain réside dans les résistances des enquêtés à se confier dans le cadre d'entretiens exploratoires. Ces dernières se révèlent dans les trois extraits de journal de terrain et d'entretien suivants qui permettent en partie de les expliquer. Extrait du journal de terrain, rapportant la rencontre avec Raman en mai 2018, au début de l'enquête :

Je rencontre Raman, lors de la consultation hebdomadaire de dépistage à l'hôpital. Il a la vingtaine et était étudiant de première année à l'université au pays. Observant qu'il est plutôt loquace et qu'il se raconte facilement, je lui propose un entretien sur son parcours de vie et ses pratiques en matière de prévention, dans le lieu de son choix. Il accepte et me donne rendez-vous dans un parc dans le 4^e arrondissement de Paris. [...] Nous nous installons sur un banc, je lui présente l'étude, puis le contrat d'entretien qu'il lit attentivement en intégralité avant de le signer. Il accepte l'enregistrement.

Après lecture et signature du contrat d'entretien, présentant l'impératif d'anonymisation des données recueillies, les procédures de conservation des données et de valorisation, l'entretien démarre ainsi :

Cyriac : J'aimerais que l'on aborde trois points. Premièrement que tu m'expliques comment c'était dans ton pays, d'où tu viens en gros et qu'est-ce qui a déclenché ta décision de venir en France ? Comment ça se passe depuis que tu es arrivé en France ? Quels contextes de vie ? Et cetera... Et ensuite ce que tu penses du dispositif de dépistage mis en place. [...]

Raman : Beh la première question déjà je ne peux pas y répondre mais la deuxième oui.

Cyriac : La première tu ne peux pas y répondre ?

Raman : C'est-à-dire que sur mon parcours d'avant c'est un petit peu compliqué à raconter tout ça donc je ne préfère pas en parler mais pour le deuxième je peux te donner mon avis par rapport à votre dispositif. Beh je pense que ça aide les gens à mieux se protéger, à mieux connaître les dangers, les maladies sexuellement transmissibles, tout ça. [Il poursuit avec un discours convenu et impersonnel sur les bienfaits d'un tel dispositif].

Cette retenue tranche avec la rencontre sur le lieu du dépistage où Raman accompagné d'un ami également demandeur d'asile s'étaient spontanément mis en récit sur des éléments de leur vie au pays en tant qu'homosexuels. Elle est peut-être associée au fait qu'il soit seul cette fois-ci. Ou alors, comme semble

l'indiquer l'enquêté – « *c'est un petit peu compliqué à raconter tout ça* » – cette retenue pourrait être associée à la difficulté d'évoquer des expériences difficiles et potentiellement traumatiques. Après une quarantaine de minutes à tenter en vain de créer un climat plus favorable à une mise en récit plus individualisée incluant l'histoire de vie, la décision est prise de mettre fin à l'entretien et aux longues secondes de blanc entre la fin de ses réponses concises et la question suivante. La discussion se poursuit et sa teneur est retranscrite dans le journal de terrain :

Une fois l'enregistreur arrêté il me demande s'il a bien répondu, ce à quoi je réponds qu'il n'y a pas de bonne réponse mais qu'il n'était pas très loquace comparé à la dernière fois. Il m'avoue à ce moment-là qu'il se méfiait de l'enregistrement, que c'était dangereux dans sa situation. Il m'indique qu'il me fait confiance *a priori* mais que dans sa situation il faut se méfier, qu'il existe des agents de l'OFPPA qui enquêtent et que la signature du contrat d'entretien et l'enregistrement l'engagent. Par ailleurs, je comprends à demi-mot qu'il est hébergé par son bénévole.

Si la lecture des deux premiers extraits peut laisser penser à un refus de livrer un récit trop chargé émotionnellement, d'autres éléments apportés une fois l'enregistreur coupé éclairent une autre dimension du caractère « compliqué » de ce témoignage. En effet, Raman évoque un « danger » à livrer des éléments personnels, dans « sa situation », celle de la demande d'asile, qui suggère un impératif de méfiance auquel l'enquêteur à peine rencontré et associé à l'institution médicale – « *votre dispositif* » – ne peut se soustraire [34].

Alors que le contrat d'entretien, instrument central d'une éthique « procédurale » [35], est censé rassurer l'enquêté en lui donnant des gages de protection concernant les modalités de recueil et d'utilisation des données afin de libérer la parole, il participe ici à produire l'effet inverse. La crainte exprimée n'apparaît pas liée à une éventuelle incompréhension des termes du contrat puisque l'enquêté est parfaitement francophone et étudiait à l'université dans son pays d'origine. Cependant, dans une situation de fragilité administrative et un contexte politique de l'asile marqué par le soupçon [36] – accru pour les demandeurs d'asile au motif de l'OSIG – la symbolique de la signature du contrat d'entretien et l'enregistrement engagent davantage l'enquêté que l'enquêteur. Raman refuse de livrer toute information qui pourrait être recoupée avec sa demande d'asile. Il était explicitement sa crainte par un bruit qui court à cette époque concernant l'existence d'enquêteurs à la solde de l'OFPPA, chargés de prendre à défaut les demandeurs d'asile pour justifier un rejet.

Au-delà de la crainte de répercussions négatives sur sa procédure, Raman exprime à demi-mot être hébergé chez le bénévole associatif qui l'accompagne dans sa procédure de demande d'asile. À cette époque, l'association qui l'accompagne est en pleine restructuration suite à un conflit opposant les bénévoles. Certains sont partisans de la possibilité d'entretenir des relations intimes avec les personnes qu'ils accompagnent tant qu'elles sont consenties. D'autres, généralement plus jeunes, intègrent les rapports de domination et défendent l'impossibilité d'un consentement éclairé au regard du déséquilibre caractérisant la relation accompagnant/accompagné. Les seconds l'emportent et assurent l'exclusion de tous les bénévoles contrevenants. Ce contexte est alors propice à alimenter une crainte concernant la réaction de l'enquêteur si cette information était révélée, puisqu'elle conditionne notamment sa solution d'hé-

bergement et potentiellement la pérennité de son accompagnement. Les implications potentielles, réelles ou fantasmées, d'un tel témoignage sur l'hébergement, l'accompagnement associatif et l'issue de la procédure pèsent trop lourd dans une balance que la signature du contrat d'entretien ou l'hypothétique sympathie inspirée par l'enquêteur ne suffisent pas à rééquilibrer, empêchant ainsi le recueil de données sensibles, intimes ou illégales, essentielles à considérer tant elles pèsent sur le quotidien des enquêtés.

L'éthique et la déontologie pour justifier le refus d'accès aux données de l'OFPRA

Le deuxième écueil rencontré dans la mise en œuvre de la méthodologie initiale réside dans les résistances de l'OFPRA à engager une discussion avec l'enquêteur afin de fixer les conditions d'accès aux données socio-démographiques, que l'office recueille auprès des demandeurs d'asile. Cinq employés de l'OFPRA ont été sollicités par mails avec parfois l'appui de recommandations associatives. Le corps du mail résumait le projet, affichait son inscription universitaire, les soutiens de l'ANRS et/ou des associations partenaire. Une version plus détaillée du projet était accessible en pièce jointe. Une attention particulière était portée à expliciter les mesures liées à la protection de l'anonymat et de la confidentialité ainsi que l'adaptabilité de l'enquêteur pour répondre aux exigences de l'office. Une rencontre ou un échange téléphonique était sollicité afin de prendre connaissance des conditions à respecter pour accéder à tout ou partie de ces données.

À l'exception d'un échange téléphonique avec la responsable du service des archives très favorable au projet et se projetant très rapidement sur sa faisabilité technique au regard des moteurs de recherche et données accessibles aux ayants droit, aucune autre proposition de rencontre officielle ou d'échange n'a été formulée. L'échange téléphonique enjoué avec la responsable des archives a été suivi d'un mail confus à l'issue de sa tentative échouée de mise en lien avec le service statistique. Les seules autres réponses par mail, lorsque les sollicitations n'étaient pas laissées lettre morte, coupaient court à l'échange en mobilisant différents arguments en fonction des interlocuteurs. Les arguments tournaient tantôt autour de l'absence de « *vocation à travailler sur des questions de santé* », tantôt autour du « *principe de confidentialité constitutionnellement garanti aux requérants* », ou encore de l'impossibilité technique affichée d'isoler les hommes demandant l'asile au motif de l'OSIG, malgré les indications contraires du service des archives.

La diversité des arguments mobilisés, notamment éthiques ou déontologiques mais aussi techniques ou vocationnels, parfois contradictoires, met en exergue le caractère arbitraire du travail administratif ordinaire décrit dans plusieurs contextes [37-40]. Tous ces arguments s'accordent en revanche sur un point, celui de couper court à la sollicitation. Difficile cependant de savoir s'il s'agit d'une volonté de ne pas s'encombrer avec des tâches supplémentaires ; ou d'une méfiance institutionnelle ou dépendante des agents pris comme individus, à l'égard des productions qui ne visent pas explicitement à valoriser l'activité. L'absence supposée de maîtrise de la production alors que la question de l'asile agite toujours le contexte politique, social et médiatique peut effectivement contribuer à expliquer cette réaction.

D'autres collègues jeunes chercheurs se sont également heurtés à des difficultés similaires en sollicitant l'OFPRA ou l'OFII, toujours justifiées par des arguments éthiques imprécis. On remarque que par sa pluralité de conceptions en fonction des contextes, l'éthique est mobilisée à des fins discrétionnaires. Cela participe d'une régulation des personnes autorisées à manipuler et produire des savoirs à partir de données à forte valeur politique, qui échappent ainsi à la recherche publique et ne sont accessibles qu'aux agents autorisés, salariés de l'office chargé de contrôler l'attribution, ou non, du statut de réfugié. L'éthique ou la déontologie professionnelle mobilisée répond-elle davantage à un souci de protection des populations concernées comme l'annonce l'acronyme de l'office ou à une logique de protection médiatique, politique et juridique simplifiée de l'institution ?

Refus de terrain hospitalier : les enjeux du contrôle de l'image

Une troisième difficulté rencontrée au contact du terrain réside dans la relation à l'institution médicale. À l'issue de la première approche exploratoire en tant que salarié de l'association de prévention, et avant de devenir doctorant, le choix est fait d'informer les partenaires médicaux du contenu de certains échanges informels survenus dans les interactions avec les usagers du dispositif. Lors d'une « réunion de staff », réunissant les acteurs médicaux et associatifs impliqués dans le dispositif, les situations suivantes sont rapportées factuellement tout en portant attention à respecter l'anonymat et à présenter les situations comme relevant certainement d'obstacles communicationnels à prendre en compte.

La première situation rapportée est celle d'un usager, tout juste sorti de consultation, qui s'adresse à la personne de l'accueil en tendant une prescription de PrEP et en expliquant qu'il a bien compris qu'il devait prendre un médicament mais ne sait pas jusqu'à quand. La prise de PrEP étant dépendante des relations sexuelles ou continue, la personne de l'accueil est embêtée et propose de revoir le médecin. L'usager est gêné par cette proposition, il refuse et s'en va. La seconde situation est celle d'un usager croisé à la veille de son rendez-vous à l'issue du premier mois de prescription de la PrEP. Il sollicite alors l'avis de l'acteur de prévention sur l'intérêt de prendre la PrEP car les avis dans son entourage divergent. Il explique par ailleurs qu'il n'a eu aucun rapport sexuel depuis son départ du pays plusieurs mois auparavant, à l'issue d'agressions qu'il qualifie de traumatiques.

Malgré les précautions prises pour éviter de générer un sentiment de mise en accusation chez les soignants, ces situations génèrent tout de même une crispation des interlocuteurs médicaux présents. Après une vaine phase d'injonctions à lever l'anonymat sur ces patients, ils nient ou minimisent ces situations, par exemple en expliquant que la « clinique » nécessite parfois de l'anticipation et qu'il peut être opportun de prescrire la PrEP à quelqu'un qui n'a pas de relations sexuelles si cette personne avait une activité importante au pays, en présupposant que ces pratiques se renouvelleront une fois les effets du « traumatisme » évanouis. Puis, rapidement, la situation est renversée et le futur doctorant est ramené à son statut de non-soignant pour signifier l'absence de légitimité à accéder à ce type de données, relevant du colloque singulier médecin-patient, quand bien même celles-ci n'ont pas été sollicitées mais ont émergé spontanément dans la discussion.

Les partenaires se placent alors en défenseurs des usagers, garants éthiques et déontologiques. Alors que ce retour d'expérience était fait en tant qu'acteur

de prévention, le statut de doctorant est mis en évidence et la validation du « protocole de recherche » par le comité d'éthique de l'hôpital devient impérative, accompagnée d'avertissements sur la longueur des procédures. L'accueil favorable du projet de thèse quelques mois plus tôt est tout à coup mis à mal. Elle s'était traduit par une volonté du chef de service à co-encadrer la thèse, son invitation à nous engager sans plus tarder dans des activités de « valorisation » dans des congrès scientifico-professionnels mêlant acteurs de la recherche, opérateurs et financeurs, afin de mettre en scène l'expertise du service dans l'atteinte des populations « clés ». Initialement perçue comme outil de valorisation « réputationnelle », la recherche doctorale devient menaçante et les exigences initialement inexistantes s'enchaînent, mobilisant des arguments d'éthique procédurale et réglementaire sans fondement ni maîtrise, mêlant nécessité de protéger les usagers et les responsables du service. Le consentement éclairé de deux pages doit détailler davantage le protocole, puis les hypothèses, puis les objectifs, puis il faut prévoir la signature d'une autorisation par toutes les personnes présentes dans le dispositif pour pouvoir réaliser des observations. Finalement, l'épidémie de Covid entraînant l'arrêt temporaire des actions puis leur reprise en jauge limitée, permettra de justifier et concrétiser un refus de terrain implicitement formulé jusqu'ici.

Conclusion

Ce chapitre s'attache premièrement à montrer qu'une importante partie des expériences des populations, qui plus est marginales, échappe à une entrée par les institutions chargées d'intervenir à leur attention. D'une part en raison de la capacité des institutions à orienter les méthodologies en facilitant ou compliquant l'accès à la population ou aux données la concernant, en fonction d'enjeux relatifs à la maîtrise de la façade institutionnelle et des récits produit à l'égard de son activité. D'autre part, parce que les entrées par l'institution tendent à produire une assignation de l'enquêteur à cette dernière et à instaurer une certaine distanciation et un certain contrôle du discours de la part de l'enquêteur. Dans l'incapacité d'enquêter sur les expériences de vie des usagers depuis l'institution, l'enquêteur se voit également fermer les portes de l'institution à mesure qu'il parvient à recueillir les expériences de vie des usagers en marge de celle-ci. Tout se passe comme si acteurs institutionnels et usagers constituaient deux « mondes sociaux » [41] hermétiques, renvoyés dos à dos, ne pouvant être investigués en simultané sans que l'enquêteur soit tantôt suspecté de déployer une analyse critique, tantôt de renseigner les institutions. Être « Insider » dans l'un, place dans une position « d'oustider » dans l'autre [42].

Ce constat n'est cependant pas réductible à des enjeux de méthode et d'accessibilité au terrain, en raison du pouvoir de crédit/discrédit des conceptions éthiques professionnellement ou disciplinairement situées qui s'imposent aux chercheurs en sciences sociales. En effet, l'éthique est mobilisée par les acteurs institutionnels comme motif de refus d'accès à aux données dont ils disposent, ou aux terrains dont ils régulent l'accès dès lors que la méthodologie diffère de celles mobilisées dans le champ professionnel ou disciplinaire dominant. À l'heure où la tendance est à l'harmonisation des règlements éthiques, la validation d'un protocole stabilisé en amont de l'enquête ou encore l'impératif recueil d'un consentement éclairé, entre autres exemples, compliquent grandement

la conduite d'enquêtes empirico-inductives. Les ethnographes manœuvrent pour entrer, au moins artificiellement, dans les carcans imposés, ou s'exposent personnellement en les transgressant. Ces pratiques de recherche importées d'autres traditions épistémiques tendent à compliquer les approches empirico-inductives en marge des institutions et à favoriser les approches par les institutions avec les limites qu'elles sont susceptibles de produire en termes de périmètre de validité des données recueillies et des analyses produites sur des populations peu institutionnalisées ou méfiantes à l'égard des institutions.

Pourtant, si l'on met de côté les enjeux d'intégrité scientifique et que l'on considère l'éthique et la déontologie comme des démarches visant à protéger les enquêtés, il n'est pas certain que favoriser ce type d'approches institutionnalisées contribue pleinement à ce dessein. Premièrement parce qu'en empêchant l'accès aux processus sociaux et aux rapports de domination qui façonnent les réalités de vie des enquêtés elles participent de leur silenciation. Deuxièmement parce qu'en attribuant une importance beaucoup trop importante aux discours produits dans l'interaction avec l'institution elles participent d'une désincarnation des réalités de vie. Troisièmement parce que la contractualisation des relations d'enquête s'effectue à partir de représentations *a priori* et pas nécessairement adaptées à la population. Celle-ci se concentre généralement sur le recueil du consentement éclairé et la gestion des données mais prend fin une fois les données recueillies. Au regard des rapports de domination à l'œuvre, le caractère éclairé du consentement est discutable et la contractualisation protège toujours plus l'enquêteur et son institution qui maîtrisent les codes que l'enquêté, qui plus est pour les populations marginalisées.

Cependant, les approches empirico-inductives telles que celle présentée, ne sont pas sans poser de questions. Elles interrogent quant aux limites d'un recueil du consentement et de l'attention portée à la protection des enquêtés reposant sur le seul enquêteur, renvoyant l'éthique à une régulation déontologique individuelle. La recherche de l'extension du périmètre de validité des connaissances produites ne risque-t-elle pas de conduire l'enquêteur à des mésinterprétations du contrat tacite établi avec l'enquêté ou à des erreurs d'appréciations dommageables pour ces derniers ? Autant exposé aux erreurs d'appréciation que le médecin ou le journaliste, il serait cependant légitime et souhaitable de penser des dispositifs d'accompagnement par des spécialistes de la discipline pour la conduite de ces méthodes spécifiques, ce dont Charlotte Floersheim fait état dans le présent ouvrage. Il semble cependant problématique que les comités d'éthique avec des règlements issus d'autres disciplines s'imposent et régissent la pratique, au risque de créer des apories et d'exercer un pouvoir discrétionnaire et discriminant à partir de conceptions binaires de l'éthique, consistant à distinguer ce qui est éthique de ce qui ne l'est pas. Si l'éthique devait être mobilisée de cette manière, voici quelques questions en guise d'ouverture :

Est-il plus éthique ou intègre de ne pas chercher à identifier et désamorcer les résistances des enquêtés tout en affichant l'ambition de produire des connaissances explicatives de leurs réalités de vie ? Est-il plus éthique d'extraire des données servant entre autres à la progression de carrière du chercheur sans que celui-ci n'ait d'occasion concrète, ni ne soit contraint, de rendre quoi que ce soit dans la relation, si ce n'est à travers la valorisation scientifique ou sociale des travaux ? Est-il plus éthique de définir des réglementations éthiques ou contrats à visées protectrices, pensés en amont et à partir des représentations

ou connaissances abstraites de son terrain et de la population enquêtée, ou de prendre le temps de nouer des relations d'interconnaissance permettant aux enquêtés de tester et d'évaluer les intentions du chercheur, sa compréhension des enjeux et sa fiabilité et en somme d'établir un contrat moral tacite ajusté ? Est-il plus éthique de rassurer le chercheur et son institution en se bordant pour éviter toute crainte de poursuite, ou de s'enquérir davantage des enjeux pour les enquêtés tout au long du processus d'enquête et au-delà, y compris lors de la phase de traitement des données et d'analyse, en acceptant de s'exposer à des poursuites si elles étaient justifiées ?

Références bibliographiques

1. Cefaï D, Costey P. Codifier l'engagement ethnographique ? Remarques sur le consentement éclairé, les codes d'éthique et les comités d'éthique. *La vie des idées* 2009 ; [En ligne] : <http://www.laviedesidees.fr/Codifier-l-engagement.html>
2. Siméant-Germanos J. Qui protéger, consentir à quoi, enquêter comment ? Les sciences sociales face à la bureaucratisation de la vertu scientifique. *Genèses* 2022 ; 129 (4) : 66-87.
3. Fassin D. L'éthique, au-delà de la règle. Réflexions autour d'une enquête ethnographique sur les pratiques de soins en Afrique du Sud. *Sociétés contemporaines* 2008 ; 71 (3) : 117-35.
4. Katz J. Comment on the Presidential Address: Toward a Natural History of Ethical Censorship. *Law and Society Review* 2007 ; 41 (4) : 797-810.
5. St-Denis K. La lenteur ethnographique traduite pour les comités d'éthique de la recherche. *BioéthiqueOnline* 2017 ; [En ligne] : <https://www.erudit.org/fr/revues/bo/2017-v6-bo03572/1044620ar.pdf>
6. Altani-Duault L, Dufoix S. Chercheurs à la barre. *Socio* 2014 ; [En ligne] : <https://journals.openedition.org/socio/617>
7. Laurens S. L'ethnographie en procès. Enjeux contemporains autour de l'éthique de l'enquête de terrain. *Genèses* 2022 ; 129 (4) : 7-13.
8. Rahman Khan S. L'assignation à comparaître et la saisie des données ethnographiques. *Genèses* 2022 ; 129 (4) : 14-29.
9. Katz J. Ethical Escape Routes for Underground Ethnographers. *American Ethnologist* 2006 ; 33 (4) : 499-506.
10. Bonnet F, Robert B. La régulation éthique de la recherche aux États-Unis : histoire, état des lieux et enjeux. *Genèses* 2009 ; 75 (2) : 87-108.
11. Katz J. Une armure pour les ethnographes. *Genèses* 2022 ; 129 (4) : 30-46.
12. Bonnet D. L'éthique médicale universelle engage-t-elle la construction d'un acteur social universel ? *Autrepart* 2003 ; 28 (4) : 5-19.

13. Desclaux A. L'éthique médicale appliquée aux sciences humaines et sociales : pertinence, limites, enjeux, et ajustements nécessaires. *Bulletin de la Société de pathologie exotique* 2008 ; 101 (2) : 77-84.
14. Desclaux A, Sarradon-Eck A. Introduction au dossier « L'éthique en anthropologie de la santé : conflits, pratiques, valeur heuristique ». *ethnographiques.org* 2008 ; [En ligne] <https://www.ethnographiques.org/2008/Desclaux-Sarradon-Eck>
15. Goffman E. *Stigmates. Les Usages sociaux des handicaps*. Paris : Éditions de Minuit, 1975.
16. Becker H. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Paris : Métailié, 2020.
17. Laurens S, Neyrat F, eds. *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*. Bellecombe-en-Bauges : Croquant, 2010.
18. Goffman A. *On the Run : Fugitive Life in an American City*. Chicago : The University of Chicago Press, 2014.
19. Portilla A. On the Run : l'ethnographie en cavale ? De la controverse éthique au débat sociologique. *Genèses* 2016 ; 102 (1) : 123-39.
20. Soulé B. *Évaluer la recherche multidisciplinaire. Un défi épistémologique escamoté en STAPS*. Montpellier : Éditions AFRAPS, 2021.
21. Thibault F, Streliski S. *Les indicateurs bibliométriques pour les SHS. État de la question*. Paris : Éditions Alliance Athéna, 2022.
22. Creswell JW, Poth CN. *Qualitative inquiry and research design: Choosing among five approaches*. Londres : Sage publications, 2016.
23. Perez M. *Devenir-s séropositif-s : approches sociologiques des expériences de la séropositivité au VIH des homosexuels masculins*. Thèse de doctorat : Université de Montpellier, 2017.
24. Girard G. VIH/sida. In : Rennes J, eds. *Encyclopédie critique du genre*. Paris : La Découverte, 2021 : 818-29.
25. Gaissad L. Réduire quels risques ? *Chemsex* et avatars du plaisir et de la santé gay. *Chimères* 2017, 91 (1) : 169-77.
26. Morlat P, ed. Prise en charge médicale des personnes vivant avec le VIH. Recommandations du groupe d'experts. Prévention et dépistage. Conseil national du sida et des hépatites virales 2018 ; [En ligne] : <https://cns.sante.fr/actualites/prise-en-charge-du-vih-recommandations-du-groupe-dexperts/>
27. Lahire B. *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*. Paris : Hachette, 2001.
28. Lahire B. *Monde pluriel. Penser l'unité des sciences sociales*. Paris : Seuil, 2012.
29. Crenshaw K. Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers du genre* 2005 ; 39 (2) : 51-82.
30. Becker H. *Les Mondes de l'art*. Paris : Flammarion, 2010.
31. Cefaï D. Mondes sociaux. *SociologieS* 2015 ; [En ligne] : <http://journals.openedition.org/sociologies/4921>
32. Goffman E. *La mise en scène de la vie quotidienne. La présentation de soi*. Paris : Éditions de minuit, 1973.
33. Bruneteaux P. Ethnographie et lien social. Pratique et éthique de la recherche auprès des résidents des foyers d'urgence. *Bulletin de méthodologie sociologique* 2018 ; 140 (1) : 39-89.
34. Franklin A. « Je te l'ai bien dit, j'ai pas de sœur. » Les effets de l'écriture autobiographique sur la relation d'enquête, Kampala, Ouganda. *Sources. Materials & Fieldwork in African Studies* 2021 ; 3 (1) : 69-98.

35. Guillemin M, Gillam L. Ethics, Reflexivity, an "Ethically Important Moments" in Research. *Qualitative inquiry* 2004 ; 10 (2) : 261-80.
36. D'Halluin-Mabillot E. *Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Paris : Éditions de l'EHESS, 2012.
37. Weller JM. Le travail administratif, le droit et le principe de proximité. *L'Année sociologique* 2003 ; 53 (2) : 431-58.
38. Dubois V. *La vie au guichet. Relation administrative et traitement de la misère*. Paris : Economica, 2010.
39. Gourdeau C. « Le CAI, c'est bien pour les autres ». L'injonction à l'intégration du point de vue des signataires du contrat d'accueil et d'intégration (CAI). *Politiques de communication* 2018 ; 11 (2) : 73-101.
40. Spire A. *Étrangers à la carte, l'administration de l'immigration en France, 1945-1975*. Paris : Grasset, 2005.
41. Becker H. 2010. *Ibidem* : n° 29.
42. Girard G. Insider-Outsider, une posture intenable ? Retour sur des enjeux de positions dans une recherche sur l'homosexualité et le sida. In : Bernier M, Otis J, Lévy JJ, eds. *La recherche communautaire VIH/sida. Des savoirs engagés*. Presses de l'Université du Québec, 2015 : 343-58.